

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session hiver 2020

POL4090-20
PARTIS POLITIQUES
MARDI : 14 H – 17 H

Professeur : Xavier Lafrance
Bureau : A-3475
Téléphone : 987-3000, **poste** : 6917
Heures de bureau : Mercredi 12h30-14h
Ou sur rendez-vous
Courriel : lafrance.xavier@uqam.ca

Description du cours

L'analyse interne des partis politiques: effectifs, structures, idéologies, stratégies et administration. L'utilité d'une typologie des partis politiques et des systèmes de partis. La place des partis politiques dans l'État: le choix des gouvernants, la formation et la représentation de l'opinion, la politisation, l'occupation du pouvoir. Les schémas d'explication théorique des contemporains à l'égard des partis.

Objectifs du cours

Le cours visera, dans première partie, à présenter et à réfléchir sur les concepts et approches théoriques centraux du champ d'études des partis politiques. Seront ainsi abordées tour à tour les notions de « fonction » des partis, de « clivage », de « système », de « famille », etc. Une attention particulière sera portée aux modèles des partis, à leur évolution et aux implications de cette évolution sur le fonctionnement et les rapports internes des partis, ainsi que sur les rapports des partis avec les organisations de la société civile – notamment les mouvements sociaux et le mouvement syndical.

Cette première partie permettra d'établir des fondements théoriques qui seront mobilisés au cours de la deuxième moitié du cours. Celle-ci portera sur les transformations contemporaines des organisations partisans, des clivages et des systèmes de parti. Les enquêtes d'opinion publique révèlent un déclin de la confiance des citoyen-ne-s envers les partis et les élites politiques. Certains auteurs affirment que le lien entre les citoyen-ne-s et les partis s'est rompu. De nombreux autres

insistent sur la résilience des partis politiques et sur l'importance persistante des fonctions qu'ils exercent. En explorant ces débats, nous tenterons de nous questionner sur une possible crise des démocraties libérales représentatives, notamment à l'aune de la montée de formations partisans évoluant aux « extrêmes » et des mobilisations populaires exprimant explicitement et fortement une remise en question des élites politiques contemporaines.

Démarche pédagogique

Les cours hebdomadaires seront magistraux. La discussion et les échanges critiques seront toutefois encouragés. Du matériel audiovisuel sera aussi mobilisé, lorsque pertinent.

Des conférencier-ère-s seront possiblement invité-e-s lors de certaines séances, tel qu'indiqué au calendrier ci-dessous.

Les lectures obligatoires sont nécessaires pour bien réussir le cours. La présence en classe chaque semaine l'est aussi. Les cours magistraux s'appuieront sur les lectures hebdomadaires, mais ils viendront aussi les compléter. Les questions des examens porteront sur la matière présentée en classe et dans les lectures obligatoires.

Il est possible que certaines lectures obligatoires soient modifiées en cours de session. Les étudiant-e-s en seront avisé-e-s à l'avance, par courriel.

Il n'y a pas de recueil pour ce cours. **Les lectures obligatoires seront mises en ligne chaque semaine, sur la page Moodle du cours.**

Pour me contacter, le mieux est encore de passer me voir lors de mes heures de bureau ou de prendre rendez-vous. Vous pouvez aussi me contacter par courriel – je répondrai normalement à l'intérieur d'un délai de 48 heures. Indiquez, s'il-vous-plaît, un objet pour chaque nouveau courriel. Il n'est pas possible d'avoir une discussion approfondie sur un sujet donné par courriel. Pour cela, venez me voir à mon bureau.

Évaluation

- Examen de mi-session, en classe (19 février) : **35 %**

- Examen final, en classe (16 avril) : **35 %**

Les examens proposeront une liste de questions. Les étudiant-e-s devront répondre à certaines questions parmi cette liste pour chacun de ces examens. Les questions des examens porteront sur la matière présentée en classe et dans les lectures obligatoires.

- Travail de session, **maximum de 15 pages (date limite de remise : 9 avril) : 30 %**

Pour ce travail, vous devrez sélectionner une des thématiques hebdomadaires du cours, à partir de laquelle vous dégagerez une problématique. Cette problématique devra obligatoirement être approuvée par le professeur **au plus tard le 26 mars (une pénalité de 5 points sur 30 sera appliquée sur la problématique n'est pas approuvée à temps)**.

La problématique devra être approuvée lors d'une rencontre avec le professeur, au cours de ses heures de bureau ou sur rendez-vous (**l'approbation ne pourra pas se faire par courriel**). En vue de cette rencontre, l'étudiant-e devra préparer un court document (1 à 2 pages) présentant sa problématique, les différentes sections de son travail, ainsi qu'une courte bibliographie comprenant de 5 à 10 références (pouvant inclure certaines des lectures recommandées pour la semaine choisie).

Le travail devra être remis au plus tard le 10 avril. Une pénalité de 10 % par jour de retard s'appliquera.

Le travail devra être remis en classe ou au département (local A-3405). Il ne pourra pas être remis par courriel.

**GRILLE DE CONVERSION
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE**

Note	Intervalle
A+	92,5 - 100
A	88,5 - 92,5
A-	84,5 - 88,5
B+	81,5 - 84,5
B	78,5 - 81,5
B-	74,5 - 78,5
C+	71,5 - 74,5
C	68,5 - 71,5
C-	64,5 - 68,5
D+	62,5 - 64,5
D	59,5 - 62,5
E	0 - 59,5

Calendrier des thématiques et lectures obligatoires

PREMIÈRE PARTIE : THÉORIES ET HISTOIRE DES PARTIS ET SYSTÈMES DE PARTISANS

Séance 1 (8 janvier) : Présentation du cours et entente d'évaluation

Séance 2 (15 janvier) : Origines des partis et clivages

Lectures obligatoires :

Duverger, Maurice (1973 [1951]). *Les partis politiques*. Paris : Armand Colin. Introduction

Lipset, Seymour M. et Stein Rokkan (2008). Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. Extraits

Lecture complémentaire :

Delwit, Pascal (2013). *Introduction à la science politique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. pp. 225-236; 237-253

Katz, Richard S. et William Crotty (dir.) (2006). *Handbook of Party Politics*. London : Sage. Chapitres 1-3, 8-10, 14

Duverger, Maurice (1973 [1951]). *Les partis politiques*. Paris : Armand Colin. Pp. 237-286

Sartori, Giovanni (2011). *Partis et systèmes de partis : un cadre d'analyse*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. Chapitres V-VI

Kriesi, Hanspeter (1998). « The transformation of cleavage politics », *European Journal of Political Research*, Vol. 33, pp. 165-185

Mair, Peter (1997). *Party System Change : Approaches and Interpretations*. Oxford : Oxford University Press.

Séance 3 (22 janvier) : Les typologies des partis politiques

Lecture obligatoire :

Katz, Richard S. et Peter Mair (2008). « La transformation des modèles de d'organisation et de démocratie dans les partis : l'émergence du parti-cartel », in Yohann Aucante et Alexandre Dézé, *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales : Le modèle du parti-cartel en question*. Paris : Presses de sciences po. pp. 35-64

Lectures complémentaires :

Duverger, Maurice (1973 [1951]). *Les partis politiques*. Paris : Armand Colin. pp. 82-101

Kirchheimer, Otto (1966). « The Transformation of the Western European Party Systems », in Joseph LaPalombara and Myron Weiner (dir.), *Political Parties and Political Development*. Princeton, NJ: Princeton University Press. pp. 177-200

Katz, Richard S. et William Crotty (dir.) (2006). *Handbook of Party Politics*. London : Sage. Chapitre 21

Offerlé, Michel (2012). *Les partis politiques*. Paris : Presses Universitaires de France. Chapitre III, section I.2

Aucante, Yohann et Alexandre Dézé (2008). *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales : Le modèle du parti-cartel en question*. Paris : Presses de sciences po.

Koole, Ruud (1996). « Cadre, Catch-all or Cartel? A Comment on the Notion of the Cartel Party », *Party Politics*, Vol. 2, No. 4, pp. 507-523

Katz, Richard S. et Peter Mair (1996). « Cadre, Catch-all or Cartel? A Comment on the Notion of the Cartel Party », *Party Politics*, Vol. 2, No. 4, pp. 525-534

Katz, Richard S. et Peter Mair (2009). « The Cartel Party Thesis : A Restatement », *Perspective on Politics*, Vol. 7, No. 4, pp. 753-766

MacIvor, Heather (1996). « Do Canadian Political Parties Form a Cartel », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, Vol. 29, No. 2, pp. 317-333

Séance 4 (29 janvier) Michels et la théorie de la loi d'airain de l'oligarchie

Visionnement du film *The War Room*

Lecture obligatoire :

Michels, Robert (2009). *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. Sixième partie, chapitre 1

Lectures complémentaires :

Offerlé, Michel (2012). *Les partis politiques*. Paris : Presses Universitaires de France. Chapitre III, section II.2

Beetham, David (1981). « Michels and His Critics ». *Archives of European Sociology*, Vol. 22, pp. 81-99.

Pettiitt, Bending (2007). « Bending Michels' 'Iron Law of Oligarchy': can democracy ever be for 'home consumption' in political parties? ». Disponible en ligne : <https://ecpr.eu/Filestore/PaperProposal/3eb7481e-efa6-43a2-af91-f2b69023b737.pdf>

Séance 5 (5 février) Les systèmes partisans canadiens

Lecture obligatoire :

Bickerton, James, Alain-G. Gagnon, Patrick J. Smith (dir.) (2002). *Partis politiques et comportement électoral. Filiations et affiliations*. Montréal : Boréal. Chapitre 1

Lectures complémentaires :

Gagnon, Alain-G. et A. Brian Tanguay (dir.) (2017). *Canadian Parties in Transition. Recent Trends and New Paths for Research*. North York : University of Toronto Press. Chapitre 1, 4 6, 11

Séance 6 (12 février) Les systèmes partisans québécois

Visionnement du film *À hauteur d'homme*

Lecture obligatoire :

Pelletier, Réjean (dir.) (2012). *Les partis politiques québécois dans la tourmente. Mieux comprendre et évaluer leur rôle*. Chapitre 1

Lectures complémentaires :

Bélanger, Éric et Richard Nadeau (dir.) (2009). *Le comportement électoral des Québécois*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Lemieux, Vincent (2008). *Le Parti libéral du Québec. Alliances, rivalités et neutralités*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Séance 7 (19 février) : Examen de mi-session

26 février – Semaine de lecture

DEUXIÈME PARTIE : LES PARTIS POLITIQUES EN CRISE?

Séance 8 (5 mars) : L'éviscération des démocraties libérales? Technocratie, « post-démocratie » et politique électorale et partisane

Lecture obligatoire :

Crouch, Colin (2013). *Post-démocratie*. Bienne : Diaphanes. Chapitres 1, 4

Lectures complémentaires :

Mair, Peter (2013). *Ruling the Void : The Hollowing of Western Democracy*. New York : Verso.

Lefebvre, Rémy (2010). « Partis politiques, espèce menacée », *Le monde diplomatique*, mai 2010, pp. 3-6

Schäfer, Armin et Wolfgang Streeck (2013). *Politics in the Age of Austerity*. Cambridge : Polity Press.

Flinders, Matthew et Matt Wood (2015). *Tracing the Political. Depoliticisation, Governance, and the State*. Bristol : Policy Press.

Séance 9 (12 mars) : La crise des partis sociaux-démocrates

Lecture obligatoire :

Denis, Serge (2003). *Social-démocratie et mouvements ouvriers. La fin de l'histoire*. Montréal : Boréal. Chapitre 6

Lectures complémentaires :

Brenner, Robert (2015). « Le paradoxe du réformisme », *Période*. Disponible en ligne : <http://revueperiode.net/le-paradoxe-du-reformisme/>

Beaud, Jean-Pierre et Jean-Guy Prévost (1995). *La social démocratie en cette fin de siècle/Late Twentieth-Century Social Democracy*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Evans, Bryan et Ingo Schmidt (2012). *Social Democracy After the Cold War*. Edmonton : Athabasca University Press.

Moschonas, Gerassimos (2002). *In the Name of Social Democracy : The Great Transformation. 1945 to the Present*. New York : Verso.

Séance 10 (19 mars) : Populisme et partis politiques d'extrême-droite contemporains

Visionnement du film *Populisme, l'Europe en danger*

Lecture obligatoire :

Crépon, Sylvain (2012). *Enquête au cœur du nouveau FN*. Paris : Nouveaux Mondes Editions. Chapitres 1 et 2

Lectures complémentaires :

Akkerman, Tjitske, Sarah L. De Lange et Matthijs Rooduijn (2016). *Radical Right-Wing Populist Parties in Western Europe : Into the Mainstream?*. New York : Routledge.

Mudde, Cas (2012). *Populism in Europe and the Americas*. Cambridge : Cambridge University Press.

Mudde, Cas (2007). *Populist Radical Right Parties in Europe*. Cambridge : Cambridge University Press.

Séance 11 (26 mars) : Nouveaux partis politiques de gauche radicale et mouvements sociaux

Visionnement du film *This is a coup* (et/ou du film *Quand l'Europe s'indigne*).

Lecture obligatoire :

Ducange, Jean-Numa, Philippe Marlière et Louis Weber (2013). *La gauche radicale en Europe*. Vulaines sur Seine : Éditions du Croquant. pp. 87-120

Lectures complémentaires :

March, March (2011). *Radical Left Parties in Europe*. New York : Routledge.

Principe, Catarina et Bhaskar Sunkara (2016). *Europe in Revolt*. Chicago : Haymarket Books.

Kouvelakis, Sthatis (2016). « Syriza's Rise and Fall », *New Left Review*, No. 97, pp. 45-70. Version française de l'interview disponible en ligne :

<http://www.legrandsoir.info/montee-et-chute-de-syriza-new-left-review.html>

Kouvelakis, Stathis (2015). *La Grève, Syriza et l'Europe néolibérale*. Paris : La Dispute.

Nez, Héloïse (2015). *Podemos : de l'indignation aux élections*. Paris : Les petits matins.

Seymour, Richard (2016). *The Strange Rebirth of Radical Politics*. New York : Verso.

Séance 12 (2 avril) : L'organisation d'une campagne électorale : le cas de Québec Solidaire

Conférencier invité : Nataël Bureau

Séance 13 (9 avril) : Partis politiques et mouvements sociaux

Lectures obligatoires : Bensaïd, Daniel, Pierre Khalfa, Claire Villiers, Pierre Zarka (2009) « Quelle articulation entre partis, syndicats et mouvements ? », *Actuel Marx*, no. 46, pp. 12-26

Lectures complémentaires :

Della Porta, Donatella *et al.* (2017) *Movement Parties Against Austerity*, Wiley.

Séance 14 (16 avril) : Examen final

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION**6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.